

**Toepassing van artikel 47 van het Reglement van Orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van mevrouw N. KAMMACHI, gemeenteraadslid, met betrekking tot de
schoolpakketten.**

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst:

À l'occasion de cette rentrée, Madame l'Échevine de l'Enseignement, Luiza Duraki, a publié aux côtés du Bourgmestre Fabrice Cumps, une vidéo mettant en avant la distribution de kits scolaires. « Ecolo-Groen » a toujours soutenu cette initiative car une rentrée représente une charge importante pour les familles et tout ce qui renforce la gratuité scolaire va dans le bon sens. Mais nous avons toujours défendu deux principes complémentaires : l'équité entre les enfants anderlechtois, quel que soit leur réseau scolaire, et une gestion responsable du matériel par la récupération, le réemploi et la lutte contre le gaspillage.

Dans votre communication, vous parlez de matériel offert à « tous les élèves », or cette distribution concerne les élèves des écoles communales alors qu'Anderlecht compte pourtant aussi de nombreuses écoles relevant d'autres pouvoirs organisateurs : réseau libre catholique, établissements de confession musulmane et autres écoles présentes sur notre territoire. Ces enfants sont eux aussi Anderlechtois.

Monsieur le Bourgmestre, vous êtes le Bourgmestre de tous les Anderlechtois. Je comprends évidemment que la Commune ait des obligations particulières lorsqu'elle agit comme pouvoir organisateur de son enseignement, mais il faut alors communiquer clairement : il y a une différence entre annoncer une distribution aux élèves des écoles communales et parler de « tous les élèves ». D'autant plus que l'aide n'est pas symbolique. La « Ligue des Familles » a montré à plusieurs reprises que les fournitures scolaires représentent une dépense réelle pour les ménages, particulièrement lorsqu'ils ont plusieurs enfants.

Une famille précaire ne devient pas moins précaire parce que son enfant fréquente une école libre plutôt qu'une école communale. Votre accord de majorité parle pourtant d'égalité des chances, votre accord de majorité 2024-2030 affirme vouloir permettre à chacun de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Dans le chapitre consacré à l'égalité des chances, vous écrivez surtout : « Tous les *citoyens ont le droit aux mêmes chances.* ». Dans le chapitre « Enseignement », vous vous engagez par ailleurs à intensifier la gratuité totale dans vos écoles communales. Je ne prétends donc pas que votre accord promettait d'offrir ces kits à tous les réseaux, mais je vous pose une question politique : comment concilier l'ambition d'égalité des

chances pour tous les Anderlechtois avec un soutien matériel qui ne concerne qu'une partie de leurs enfants ?

Madame l'Échevine de l'Enseignement : que finance-t-on exactement ? Je souhaite également comprendre précisément le fonctionnement de cette opération. Combien coûte-t-elle ? Quel est le prix d'un kit ? Quelle partie est financée par la Commune ? Et, surtout, comment les besoins sont-ils définis car nous avons déjà demandé qu'une véritable réflexion soit menée sur la réutilisation du matériel.

Certains cahiers doivent évidemment être remplacés mais beaucoup de fournitures peuvent servir plusieurs années : classeurs, ciseaux, compas, lattes, trousse, trousse. Il arrive aussi que du matériel distribué soit finalement peu utilisé parce qu'il ne correspond pas aux méthodes de travail d'un enseignant. Dès lors, les enseignants sont-ils consultés avant les commandes ? Un inventaire est-il réalisé dans les écoles avant de racheter du matériel neuf ? Que récupère-t-on en fin d'année ? Une bonne gestion peut permettre à la fois de réduire le gaspillage et de libérer des moyens pour aider davantage de familles.

Votre propre accord de majorité prévoit d'ailleurs le développement de ressourceries fondées sur la « récupération, la réparation et la revalorisation au lieu de la destruction ». Appliquons aussi cette logique au matériel scolaire.

Madame l'Échevine de la Jeunesse : où sont les autres jeunes ?

Je souhaite également interpeller directement Madame Fatiha El Ikdimi dont la compétence est la « Jeunesse » en général et pas uniquement la jeunesse fréquentant les écoles communales. Votre accord de majorité affirme d'ailleurs vouloir permettre « à chaque jeune » de trouver sa place dans la société et de mieux répondre aux besoins des jeunes anderlechtois.

Dès lors, j'aimerais savoir : si vous avez été associée à cette décision ? Si oui, avez-vous soulevé la question des enfants anderlechtois fréquentant les autres réseaux ? Avez-vous proposé une réponse complémentaire à travers vos compétences « Jeunesse » et « Vie associative » ? Si le cadre juridique ne permet pas d'étendre simplement le même dispositif à toutes les écoles, d'autres pistes existent : des collectes, des dons, des bourses de matériel, du réemploi, des partenariats avec les associations ou encore un soutien ciblé vers les familles qui en ont besoin.

Votre accord de majorité prévoit précisément de soutenir les associations locales et les collaborations entre elles. J'attends donc aussi de l'Échevine de la « Jeunesse » qu'elle porte au sein du Collège la voix des jeunes qui risquent d'être laissés de côté par une politique sectorielle. Le Conseil consultatif des écoles doit être utilisé. Votre accord de majorité prévoyait également la création d'un Conseil consultatif des écoles, aujourd'hui installé, utilisons-le.

La question du coût de la rentrée, des fournitures scolaires, du réemploi et des relations entre réseaux mérite précisément d'y être discutée. Je souhaite donc savoir quels réseaux y sont représentés et si les établissements libres, notamment catholiques et musulmans, peuvent y participer pleinement.

Mes questions :

1. Combien de kits ont été distribués pour la rentrée 2026-2027, à combien d'élèves et pour quel coût total ?
2. Quel est le coût unitaire d'un kit et quelle part est financée sur fonds propres communaux ?
3. Comment le contenu des kits est-il déterminé ? Les enseignants sont-ils consultés avant les commandes ?
4. Un inventaire des stocks encore disponibles est-il réalisé avant chaque nouvel achat ?
5. Quelle quantité de matériel reste inutilisée ou réutilisable en fin d'année et existe-t-il aujourd'hui un dispositif structuré de récupération ?
6. Le Collège est-il disposé à organiser avec les écoles et les associations un système de collecte, de dons et de réemploi ?
7. Monsieur le Bourgmestre, lorsque vous parlez publiquement de kits offerts à « tous les élèves », reconnaissez-vous qu'il s'agit en réalité des élèves concernés du réseau communal ?
8. Combien d'enfants anderlechtois fréquentent aujourd'hui le réseau communal et combien fréquentent les autres réseaux ?
9. Madame l'Échevine de l'Enseignement, quelle analyse juridique justifie aujourd'hui le périmètre de ce dispositif et quelles marges de manœuvre existe-t-il pour toucher plus largement les familles anderlechtoises ?
10. Madame l'Échevine de la « Jeunesse », avez-vous soulevé au sein du Collège la question des jeunes des autres réseaux ? Si oui, quelles propositions avez-vous formulées ?

11. Êtes-vous disposée, à travers les compétences « Jeunesse » et « Vie associative », à construire avec les associations un dispositif complémentaire de récupération et de redistribution ouvert plus largement aux familles ?

12. Quels réseaux sont représentés au Conseil consultatif des écoles et êtes-vous disposés à inscrire à son ordre du jour la question de la gratuité, du matériel scolaire, du réemploi et de la coopération entre réseaux ?

13. Enfin, êtes-vous disposés à préparer pour la rentrée 2027 une stratégie plus globale reposant sur quatre principes :

- répondre aux besoins pédagogiques réels ;
- limiter les achats inutiles ;
- organiser le réemploi et les dons ;
- rechercher une plus grande équité entre les enfants anderlechtois ?

L'accord de majorité du Collège parle des mêmes chances pour tous, il parle de gratuité scolaire, il parle de chaque jeune, il parle de soutien à la vie associative, il parle de récupération et de revalorisation. Alors mettons ces engagements en cohérence. Nous avons toujours soutenu les kits scolaires, maintenant, améliorons cette politique en achetant ce qui est réellement nécessaire et récupérons ce qui peut encore servir, évitons le gaspillage, utilisons les économies pour aider davantage de familles. Mais surtout, demandons-nous comment notre Commune peut accompagner tous ses enfants, y compris lorsqu'elle n'est pas le pouvoir organisateur de leur école.

Monsieur le Bourgmestre, vous représentez tous les Anderlechtois. Madame l'Échevine de l'Enseignement, vous avez la responsabilité de garantir une utilisation juste et efficace des moyens consacrés à cette politique. Madame l'Échevine de la « Jeunesse », votre responsabilité est aussi de veiller à ce qu'aucune partie de la jeunesse anderlechtoise ne disparaisse de notre champ de vision simplement parce qu'elle fréquente un autre réseau scolaire.

Il n'y a pas plusieurs catégories d'enfants anderlechtois. Un cahier encore vide n'a pas de réseau scolaire. Un cartable que l'on peut réutiliser non plus. Et l'égalité des chances ne devrait pas davantage s'arrêter à la porte d'un réseau.

Madame l'Échevine L. DURAKI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen L. DURAKI geeft lezing van het volgende antwoord:

Il existe un subside dédié à la gratuité scolaire, octroyé par la « Fédération Wallonie-Bruxelles ». Ce subside concerne l'ensemble des réseaux d'enseignement. Chaque pouvoir organisateur reçoit ce financement et détermine la manière dont il souhaite l'utiliser, en fonction des besoins de ses établissements.

Je n'ai donc aucune prérogative sur les établissements qui dépendent d'un autre pouvoir organisateur. Je ne peux donc pas décider à la place du réseau libre, par exemple, de la manière dont il doit utiliser son subside, ni lui imposer de distribuer ou non des fournitures scolaires. Chaque pouvoir organisateur est responsable de ses propres choix.

Je rappelle que la Ministre socialiste Caroline Désir avait renforcé la politique de gratuité scolaire en « Fédération Wallonie-Bruxelles » avec, notamment, un subside permettant aux écoles de fournir gratuitement du matériel scolaire aux élèves. Aujourd'hui, le dispositif a été prolongé jusqu'à la cinquième année primaire. À Anderlecht, nous distribuons des kits scolaires jusqu'en sixième primaire dans nos écoles communales.

Pour vous donner quelques chiffres concernant notre réseau communal, nous comptons 8.529 enfants dans l'enseignement maternel et primaire auxquels 3.663 kits scolaires ont été distribués. Le coût actuel d'un kit pour un élève de primaire est de 20,67 Euros, financé en grande partie grâce au subside relatif à la gratuité scolaire.

Je veux également souligner le travail réalisé depuis le début de cette législature. Le kit coûtait auparavant environ 35 Euros. Nous avons travaillé à revoir sa composition et à réduire son coût, pour arriver aujourd'hui à environ 20 Euros, tout en conservant du matériel réellement utile aux élèves.

L'année scolaire passée, nous avons travaillé sur la composition du kit en consultant en amont les directions et les enseignants, afin de nous assurer que le matériel distribué corresponde le mieux possible aux réalités et aux besoins du terrain.

Je rappelle aussi que tout le matériel n'est évidemment pas renouvelé chaque année. Certains éléments peuvent être réutilisés d'une année à l'autre : les classeurs, les intercalaires ou encore certains instruments de géométrie comme l'équerre ou le compas. Lorsqu'un matériel est encore en bon état, il n'est pas nécessaire de le remplacer chaque année.

Nos écoles et nos services travaillent également avec différents organismes afin de récupérer du matériel encore en bon état qui n'est plus utilisé par ces structures. Cette logique de réutilisation permet à la fois de limiter les dépenses et d'éviter le gaspillage.

Donc, oui la Commune d'Anderlecht fait le choix de maintenir et de financer la distribution de kits scolaires dans ses écoles communales. C'est un choix que nous assumons pleinement, parce que la gratuité scolaire est pour nous un véritable enjeu d'égalité des chances et parce que nous savons que le coût de la rentrée représente une charge importante pour de nombreuses familles.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon une enquête menée par la « Ligue des Familles », une école disposait l'an dernier de 102 Euros par enfant pour le petit matériel scolaire, cette année, elle n'en reçoit plus que 29 Euros.

Concernant « Le Conseil consultatif des Elèves », celui-ci rassemble des élèves issus de nos écoles communales. L'objectif est de leur donner la parole, de les écouter et de leur permettre de devenir acteurs de la vie de leur école. Ce conseil a lieu pendant le temps scolaire.

Il ne s'agit ici pas de réfléchir de manière générale à la jeunesse à Anderlecht, comme pourrait le faire un « Conseil de la Jeunesse » par exemple. Ici, le travail du « Conseil consultatif des Elèves » porte sur la vie de leur propre école et sur leur bien-être au sein de celle-ci. J'ai fait aussi le choix de leur laisser la parole et de leur permettre de déterminer eux-mêmes le thème sur lequel ils souhaitent travailler dans leur école.

Ce sont donc les élèves qui ont choisi leur thématique. Cette année, ils ont choisi de travailler sur le bien-être dans leur école et non sur la gratuité scolaire, comme vous le proposez. L'objectif est donc de partir de leur réalité, de leurs préoccupations et de leurs idées pour mettre en place des actions concrètes dans leur école et pour leur école avec l'aide des enseignants et de l'administration.

C'est un premier projet-pilote que nous allons continuer à améliorer et à ajuster avec le temps.